

AFP, 1^{er} février 2017

Statut de Paris/Métropoles: le Sénat va rejeter le texte en nouvelle lecture

Paris, 1 févr. 2017 (AFP) -

Le Sénat va rejeter en nouvelle lecture le projet de loi sur le statut de Paris, qui prévoit notamment la fusion des quatre premiers arrondissements de la capitale, et la création de 7 nouvelles métropoles, a-t-on appris mercredi de sources parlementaires.

La commission des lois du Sénat, à majorité de droite, a décidé d'opposer la question préalable au texte qui sera examiné le 8 février par la Haute Assemblée. Cette motion entraîne le rejet automatique du texte, sans qu'il soit débattu.

Le texte, déjà voté en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale à majorité de gauche, repartira alors devant les députés, qui auront le dernier mot le 16 février.

Lors de la commission mixte paritaire, qui a échoué à trouver un texte commun aux deux chambres, "on a constaté que l'Assemblée nationale n'a pas écouté le Sénat", a fait valoir le rapporteur Mathieu Darnaud (L.R.).

"De plus ce texte s'est focalisé sur la question métropolitaine, avec la création initiale de quatre nouvelles métropoles, et on a vu l'arrivée de trois autres métropoles, ce que l'on ne peut pas accepter", a ajouté le sénateur de l'Ardèche. "Ce n'est pas une façon de travailler, sans parler de l'introduction de cavaliers législatifs" qui n'ont rien à voir avec le projet de loi, a-t-il dit.

Ces éléments font qu'il ne sert à rien de débattre à nouveau, selon lui.

En revanche, Jean-Pierre Sueur (PS) a "désapprouvé totalement" la décision de la majorité de la commission de demander la question préalable "qui va empêcher tout débat et tout amendement".

"Je dis à mes collègues de la majorité LRU/DL qui s'étaient largement prononcées contre la création des nouvelles métropoles, que je désapprouve la désinvolture avec laquelle ils choisissent de ne même pas discuter des amendements relatifs aux créations de métropoles, qui sont très attendues dans les régions et agglomérations concernées", a ajouté l'élus du Loiret.

La création de nouvelles métropoles concerne Saint-Étienne, Toulon, Orléans, Dijon, Tours, Clermont-Ferrand et Metz.

jlp/chr/sd

Afp le 01 févr. 17 à 16 42.